

# COMMISSION PARITAIRE DE LA BRANCHE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

---

Comptes - administration  
Rue de l'Hôpital 15  
Case postale 1552  
1701 Fribourg  
Tel. 026 350 33 00  
Fax 026 350 33 04

**Période de décompte .....**

\*\*\*\*\*

Quittance pour contributions professionnelles et de frais d'exécution déduits dans la  
branche de l'installation électrique du canton de Fribourg.

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à :

Monsieur (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ contributions mensuelles de CHF 21.-- = Total de CHF \_\_\_\_\_

en tant que contributions professionnelles et de frais d'exécution, et avoir réglé les  
comptes avec la commission paritaire du canton de Fribourg pour la branche de  
l'installation électrique.

Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le  
remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.

Lieu et  
date : \_\_\_\_\_

Timbre et  
signature : \_\_\_\_\_